

[Text]

have a little problem with putting powers into it that people do not intend to use. That seems to me fundamentally problematic.

Senator Lucier: Mr. Chairman, I have one more question, and then I will pass on to someone else.

I have heard on many occasions, and I am sure you have also, that because this is such a fragile document we should accept it as it is, accept the unfairness that even the joint committee has suggested is in the agreement. I think even they accept it is an unfair constitutional amendment, that it will discriminate against us.

I think we are being told on many occasions to accept it. We will put it in now and we will change it later. I am of the opinion, and it has been stated in fact by Mr. Penner during his time on the joint committee, that future talks as far as the Constitution are concerned are going into limbo after this. The people of Canada have had enough constitutional amendment for some time, and what is done now is in for a long time.

Do you think there is any real possibility of meaningful change to the Constitution in the next 20 years?

Mr. Penikett: I think a lot of commentators in this process, including myself, have tended to mix metaphors, and I apologize for that. Premier Bourassa has expressed the view that they are worrying about unravelling the whole accord. If we have this amendment that we seek, those people who are ambitious for Senate reform would want to rethink whether the unanimity rule is appropriate for that topic.

I think a more appropriate image is being asked to accept a spelling error on the tombstone of a family member and suggesting, we will get around to fixing that later, when we have time. I find that offensive. We are talking about changes to our rights. We are talking about changes being made in a way that is fundamentally undemocratic as it affects our interests. We are being asked to hope that somehow under these new rules, which we find offensive, the problem will be corrected later. I find that improbable and unfair.

Senator Lucier: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Lucier.

My next questioner will be Senator Le Moyne from Quebec, to be followed by Senator Fairbairn from Alberta. Senator Le Moyne.

Senator Le Moyne: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask you, sir, if you can give us an idea of the degree of readiness of the Yukon towards provincehood.

Mr. Penikett: Senator, for a long time this has been the subject of political debate in this territory.

[Traduction]

pas l'intention de s'en servir. Il me semble que, lorsqu'on essaie de rédiger une constitution, on ne devrait pas y enchâsser des pouvoirs dont on n'a pas l'intention de se servir. Cela semble pour moi constituer fondamentalement la source de problèmes.

Le sénateur Lucier: Monsieur le président, j'ai encore une question à poser puis je passerai la parole à quelqu'un d'autre.

J'ai déjà entendu dire à de nombreuses occasions, et je suis certain que vous l'avez entendu affirmer vous aussi, que parce qu'il s'agit d'un accord tellement fragile, nous devrions l'accepter tel quel, et même accepter l'injustice que, d'après le comité conjoint, il véhicule. Je pense que même le comité conjoint admet qu'il s'agit d'un amendement injuste à la Constitution, qui va un jour se retourner contre nous.

Je pense qu'on nous demande à de nombreuses reprises de l'accepter. Nous allons le prendre tel quel maintenant et nous le modifierons plus tard. Je suis d'avis, et cet avis a en fait été exprimé par M. Penner alors qu'il siégeait au comité conjoint, qu'il n'y aura plus, après cela, de pourparlers sur la Constitution dans un avenir prévisible. Les canadiens ont assez entendu parler de la Constitution pour le moment et ce que l'on adopte maintenant va demeurer pour longtemps.

Pensez-vous qu'il soit vraiment possible que la Constitution soit modifiée de façon notable au cours des vingt prochaines années?

M. Penikett: Je pense que pas mal de personnes qui ont commenté ce processus, y compris moi-même, ont eu tendance à mélanger les métaphores et je m'en excuse. Le premier ministre Bourassa a exprimé l'opinion qu'ils craignaient de démolir l'accord au complet. Si nous obtenons l'amendement que nous recherchons, les personnes qui désirent réformer le Sénat voudront repenser si la règle de l'unanimité s'applique à cette occasion.

Pour utiliser une image plus appropriée, c'est un peu comme si on demandait à quelqu'un d'accepter une erreur d'orthographe sur la pierre tombale d'un membre de sa famille en lui disant que cette erreur serait rétablie plus tard, lorsqu'on en aurait le temps. Je trouve qu'il s'agit là d'une idée offensante. Nous parlons ici de la modification de nos droits. Nous parlons de modifications qui touchent nos intérêts et qui sont apportées d'une façon fondamentalement non démocratique. On nous demande d'espérer que, grâce à ces nouvelles règles, que nous trouvons offensantes, le problème va être corrigé plus tard. Je trouve que c'est improbable et injuste.

Le sénateur Lucier: Merci. Merci Monsieur le président.

Le président: Merci sénateur Lucier.

La prochaine question sera posée par le sénateur Le Moyne du Québec, qui sera suivi ensuite du sénateur Fairbairn de l'Alberta. Le sénateur Le Moyne.

Le sénateur Le Moyne: Merci Monsieur le président.

J'aimerais vous demander, Monsieur, de nous donner une idée du degré de préparation du Yukon à l'égard de l'obtention du statut de province.

M. Penikett: Monsieur le sénateur, cette question fait l'objet de débats politiques dans notre territoire depuis longtemps.